



Aux représentant(e)s des médias

*Communiqué de presse du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)*

## **Essai des sirènes d'alarme à la population mercredi 1er février 2023**

**Comme chaque premier mercredi du mois de février, les sirènes d'alarme à la population sont testées dans toute la Suisse. Cet essai se déroulera mercredi 1er février 2023 entre 13h30 et 15h30. A Genève, 116 sirènes fixes seront testées, sous la responsabilité de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM).**

Les essais annuels permettent de vérifier le bon fonctionnement des installations d'alarme à la population. En effet, comme pour tout appareil, des défaillances peuvent survenir. Ces tests sont également l'occasion de contrôler la couverture sonore du territoire genevois par les sirènes. A l'intérieur de certains bâtiments accueillant un grand nombre de personnes, des alarmes supplémentaires sont diffusées et des consignes transmises aux occupants.

L'alarme générale consiste en un son oscillant continu diffusé pendant une minute par les sirènes fixes et répété après cinq minutes

Une alarme-eau destinée aux habitants domiciliés en aval des barrages hydroélectriques de Verbois et de Chancy-Pougny sera testée lors du même exercice. Le signal d'alarme-eau consiste en douze sons graves de 20 secondes chacun, séparés par des intervalles de dix secondes.

### **Pour rappel: les bons réflexes en cas d'alarme**

Cette opération constitue une bonne occasion de rappeler à la population les comportements à adopter en cas d'alarme générale réelle (son ondulant pendant une minute), hors essai:

- écouter la radio;
- fermer portes et fenêtres;
- informer les voisins;
- ne pas téléphoner (afin d'éviter une surcharge du réseau);
- à bord d'un véhicule: arrêter la ventilation, remonter les fenêtres et enclencher la radio;
- dans la rue: se mettre à l'abri dans l'habitation, le centre d'activité, l'administration ou le commerce le plus proche.

Pour l'alarme-eau, qui annonce un danger immédiat dans la zone inondable en aval d'un barrage, la population est invitée à quitter immédiatement le périmètre menacé. Les habitants des secteurs concernés sont préalablement informés sur l'alarme-eau et sur les possibilités de fuir le danger.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur la mise à disposition de l'application pour smartphone Alertswiss. Celle-ci, une fois téléchargée sur les plateformes usuelles, vous permet de recevoir des informations ciblées des autorités, des messages d'alerte voire l'alarme générale accompagnés de consignes de comportement à adopter.

*Pour toute information complémentaire :*

- *Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), Mme Emmanuelle Lo Verso, Secrétaire générale adjointe chargée de communication, tél. +41 (22) 546 88 10.*